Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Doc. 13635
24 octobre 2014

Non-extradition de la Turquie vers le Danemark d'un assassin présumé

Question écrite n° 668 au Comité des Ministres
de M. Martin HENRIKSEN, Danemark, Groupe des conservateurs européens

En février 2013, un historien et auteur danois a été agressé par un homme qui, déguisé en postier, a tenté de l'abattre. L'agression a échoué et l'assassin s'est enfui. En janvier 2014, le ministère danois des Affaires étrangères a été informé que l'homme soupçonné par la police danoise d'être l'agresseur – un citoyen danois – avait été repéré en Turquie. Les autorités danoises ont demandé aux autorités turques d'arrêter et d'extrader le suspect pour qu'il soit jugé au Danemark. L'homme a été arrêté en avril 2014 en Turquie.

Au début du mois d'octobre 2014, l'Ambassade danoise à Ankara a appris que le suspect aurait été relâché mais l'information était vague. Par divers moyens de communication, les autorités turques ont été priées de fournir des informations précises sur le suspect et, à la mi-octobre, le ministre danois des Affaires étrangères a appelé son homologue turc pour lui signaler l'importance politique de cette affaire pour le Danemark. Au téléphone, le ministre turc des Affaires étrangères n'a pu ni confirmer, ni infirmer la mise en liberté ou fournir des informations complémentaires mais a suggéré au Danemark d'envoyer une délégation de fonctionnaires gouvernementaux à Ankara pour rencontrer des membres du Service de renseignement et du ministère de la Justice turcs. La délégation danoise est restée deux jours à Ankara et est revenue en ayant eu la confirmation par la Turquie de la mise en liberté du suspect malgré la demande danoise d'extradition. La délégation n'a pu obtenir aucune réponse quant à la question de savoir quand et pourquoi le suspect avait été libéré.

Dans ce contexte, M. Henriksen,

Demande au Comité des Ministres:

– le Comité des Ministres juge-t-il admissible que la Turquie n'ait pas extradé le citoyen danois soupçonné de tentative d'assassinat d'un autre citoyen danois pour qu'il soit traduit en justice au Danemark mais ait, au contraire, libéré la personne en question?

– le Comité des Ministres juge-t-il un tel comportement conforme aux obligations d'un Etat membre du Conseil de l'Europe?